



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 180

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les inondations en Alberta—Les accords
d'aide financière en cas de catastrophe

L'ENVIRONNEMENT

La recherche sur les changements climatiques

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 25 juin 2013

LE SÉNAT

Le mardi 25 juin 2013

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LES INONDATIONS EN ALBERTA—LES ACCORDS D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, en tant qu'Albertaine, je suis à la fois triste et bouleversée de constater l'ampleur de la destruction causée par les inondations sans précédent qui ont ravagé l'Alberta et, comme tous les sénateurs, je m'inquiète du bien-être et de la sécurité des personnes touchées par cette catastrophe.

J'aimerais louer les efforts déployés par les travailleurs d'urgence, qui ont fait preuve d'un grand courage, ainsi que par tous ceux qui se sont portés volontaires pour aider leurs voisins pendant cette période difficile. J'aimerais aussi remercier le gouvernement pour la compassion qu'il a manifestée et le soutien qu'il a offert. Je sais que le premier ministre, lui-même originaire de Calgary, est tout à fait conscient de l'ampleur de la destruction.

Il est fort probable qu'un nouveau record sera établi dans le Sud de l'Alberta pour ce qui est des dégâts causés par les inondations, autant du point de vue des coûts que du nombre de personnes ayant été chassées de leur domicile. Quant aux dommages matériels causés par les inondations, ils semblent être sans précédent. Malheureusement, de façon générale, les polices d'assurance ne couvrent pas les dommages causés par les inondations. La première ministre Redford s'est engagée à allouer 1 milliard de dollars afin que l'on puisse amorcer la reconstruction.

Madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait-elle nous dire quel sera le montant de l'aide que le gouvernement du Canada accordera aux Albertains? Des fonds seront-ils alloués dans le cadre des accords d'aide financière en cas de catastrophe?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Honorables sénateurs, je remercie la sénatrice Tardif de sa question. Je suis certaine que nous sommes tous horrifiés par l'ampleur du problème des très graves inondations dans beaucoup de splendides municipalités du Sud de l'Alberta, une région que la plupart d'entre nous connaissent très bien. Notre collègue, le sénateur Tannas, habite à High River et a été évacué de chez lui.

Vendredi, le premier ministre a pris l'avion pour l'Alberta, où il a rencontré le maire de Calgary, la première ministre de l'Alberta, les premiers intervenants et d'autres représentants du gouvernement de l'Alberta et de l'administration municipale de Calgary.

Il est vrai que, dans de nombreux cas, l'assurance ne couvrira pas les dommages causés par ce désastre, et c'est là que le Programme d'aide aux sinistrés sera utile.

Grâce aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe, le gouvernement du Canada paie une partie des frais admissibles d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe lorsque ces frais dépassent ce dont les provinces et les territoires peuvent raisonnablement s'acquitter. Les frais admissibles comprennent entre autres les opérations d'évacuation, les opérations de sauvetage, la remise des services publics et des infrastructures à leur état initial et le remplacement ou la réparation des biens

essentiels et fondamentaux des particuliers, des petites entreprises et des petites exploitations agricoles.

Les Accords d'aide financière en cas de catastrophe constituent un moyen éprouvé de fournir de l'aide financière aux provinces et aux territoires selon des lignes directrices établies et une formule de partage des coûts. Comme le premier ministre et d'autres ministres l'ont indiqué, le gouvernement du Canada participera pleinement à l'effort et prendra à sa charge une partie du fardeau financier, conjointement avec la province de l'Alberta et les municipalités éprouvées par cette situation épouvantable.

L'ENVIRONNEMENT

LA RECHERCHE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Je remercie la ministre pour cette réponse et je remercie le gouvernement pour l'aide fournie.

Ce matin, j'ai entendu le ministre d'État Ted Menzies dire à la radio que les phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations en Alberta sont de plus en plus courants. Selon lui, il ne fait aucun doute que le climat est en train de changer dans le monde. Malgré cela, le gouvernement a réduit, au cours des dernières années, les programmes de surveillance météorologique. Il a notamment sabré le financement de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère, qui subventionne les scientifiques dont le travail consiste à étudier les phénomènes météorologiques. Ces réductions ont entraîné la fermeture des stations de surveillance météorologique et l'élimination de la recherche sur les changements climatiques.

Compte tenu de ces événements troublants, des avertissements des scientifiques, qui nous préviennent que nous devrions nous attendre à voir de plus en plus souvent des phénomènes météorologiques imprévisibles et extrêmes, et des propos du ministre Menzies, le gouvernement croit-il encore que sabrer les programmes de surveillance météorologique et fermer les stations de recherche comme la station PEARL et la station du lac Kluane était une bonne idée?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Premièrement, honorables sénateurs, ce qui s'est passé en Alberta est une catastrophe sans précédent.

• (1830)

À la télévision, un chercheur a expliqué les circonstances bien particulières qui sont à l'origine de cette grave inondation : une énorme calotte de neige sur les Rocheuses, un sol qui n'était pas complètement dégelé à cause du printemps très tardif et qui n'a donc pas pu absorber beaucoup d'eau, de 24 à 30 heures de précipitations record ainsi que des ruisseaux et des rivières incapables de canaliser le débit excédentaire. Il s'agit d'un concours de circonstances tout à fait exceptionnel.

Je pense qu'il faudra un jour ou l'autre tenir un débat sur les changements climatiques. Pour ce qui est de l'inondation elle-même, je précise qu'il y en a eu une autre aussi grave il y a plus d'un siècle; la différence, c'est que, à l'époque, une bonne partie des secteurs inondés n'étaient pas habités.